

À quels niveaux se situent les seuils de pauvreté en France

17 octobre 2022



Une personne vivant seule est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 940 euros ou à 1 128 euros (données 2020, données communiquées mais non validées par l'Insee [1], selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Ce niveau de vie médian désigne le montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage (voir notre encadré méthodologique). Il est mesuré après impôts et prestations sociales. 14 % de la population vit avec moins de 1 128 euros par mois et 8 % avec moins de 940 euros ([lire notre article](#)).

Entre 1970 et 2009, le seuil de pauvreté à 50 % a doublé, passant de 425 à 900 euros en euros constants (en tenant compte de l'inflation) [2] La France a continué à s'enrichir, en dépit du ralentissement de la croissance à partir du premier choc pétrolier de 1974. Le niveau de vie médian s'est élevé, ainsi que, mécaniquement, le seuil de pauvreté. Cela veut dire que le seuil de pauvreté d'aujourd'hui est de l'ordre du niveau de vie *médian* de

1970. Dit autrement, une partie des pauvres d'aujourd'hui (ceux qui sont proches du seuil) disposent de ressources équivalentes à celles des classes moyennes de l'époque.

La crise de la fin des années 2000 marque une cassure. La montée du chômage est considérable. Elle touche les classes moyennes dont le niveau de vie stagne. La période 2008-2018 est marquée par une stagnation du niveau de vie médian. Faute de croissance, la France entre dans une période longue de stagnation. Comme le seuil de pauvreté est rapporté au niveau de vie médian, il stagne aussi.

Depuis 2019, les seuils de pauvreté remontent du fait d'une élévation du niveau de vie médian. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs. La baisse du chômage, mais aussi l'impact des mesures de soutien du pouvoir d'achat, mises en place suite aux manifestations des « gilets jaunes » (hausse de la prime d'activité, défiscalisation de certaines primes et des heures supplémentaires notamment) et pour répondre à la crise sanitaire (activité partielle, aide aux chefs d'entreprise). S'y ajoutent des baisses de l'impôt sur le revenu et la suppression de la taxe d'habitation.

Ces données tiennent compte de l'inflation. Seuils calculés en pourcentage du niveau de vie médian, après impôts et prestations sociales, pour une personne seule. Données 2020 communiquées pour information par l'Insee, mais non validées. Lecture : le seuil de pauvreté de 50 % du niveau de vie médian est de 940 euros en 2020.

Source : Insee – © Observatoire des inégalités

Quel seuil de pauvreté selon la composition familiale ?

Le seuil de pauvreté tient compte du nombre de personnes qui vivent dans le même logement. L'Insee utilise pour cela un système de parts. Le premier adulte vaut une part entière, toutes les personnes de plus de 14 ans comptent pour une demi-part et les moins de 14 ans pour 0,3 part. Chacun ne compte donc pas pour une part entière car, à plusieurs, on fait des économies : pas besoin d'une cuisine ou d'une salle de bain par personne, par exemple.

Ainsi, le seuil de pauvreté à 50 % est de 940 euros mensuels en 2020 pour une personne seule, selon l'Insee. Il vaut 1 222 euros pour un adulte seul avec un jeune enfant, 1 410 euros pour un couple sans enfant, 1 974 euros pour un couple avec deux jeunes enfants et 2 350 euros pour une famille avec deux adolescents.

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage

Unité : euros

	Seuil de 40 %	Seuil de 50 %	Seuil de 60 %
Personnes seules	752	940	1 128
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	978	1 222	1 466
Couples sans enfant	1 128	1 410	1 692
Couples avec deux enfants de moins de 14 ans	1 579	1 974	2 369
Couples avec deux enfants de plus de 14 ans	1 880	2 350	2 820

Seuils calculés en pourcentage du niveau de vie médian, après impôts et prestations sociales. Données communiquées pour information par l'Insee mais non validées.

Source : Insee – Données 2020 – © Observatoire des inégalités

Définir le seuil de pauvreté

En France et en Europe, le seuil de pauvreté est fixé de façon relative [3] On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit « médian ». Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Il est mesuré après impôts et prestations sociales. Le seuil de pauvreté est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que, jusqu'en 2008, le seuil de 50 % était le plus couramment utilisé en France. Aucun seuil n'est plus objectif qu'un autre. Il s'agit d'une convention statistique. L'Observatoire des inégalités publie les différents seuils mais utilise le plus souvent le seuil à 50 % qu'il juge plus conforme à la réalité de la pauvreté, considérant que le seuil à 60 % [exagère la situation](#).

Photo / © Kara - Fotolia

[1] La crise sanitaire a affecté les conditions de l'enquête sur les revenus de l'Insee. L'institut en publie les résultats mais ne les « valide pas ». Voir « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n° 77, Insee, octobre 2022.

[2] Les données rétrospectives ont été recalculées par l'Insee. Voir « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2019 », Insee Résultats, Insee, novembre 2021.

[3] Pour une définition plus complète, lire notre article « [Comment mesurer la pauvreté ?](#) », décembre 2020.

- Emplacement :
- Adresse de cet article : <https://www.m.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France>